

Fiche 1



Remplissage du pulvérisateur Préparer les bouillies sur une aire sécurisée

Si aucune précaution n'est prise, le remplissage du pulvérisateur est une opération à risque pour l'environnement. De faibles quantités de produits déversées au sol lors de la préparation de bouillie phytosanitaire suffisent à engendrer rapidement un dépassement des seuils réglementaires de la qualité de l'eau. Depuis 2006, un arrêté impose la mise en œuvre de moyens pour protéger la ressource d'eau, prévenir les débordements du pulvérisateur et rincer correctement les bidons vides.

Mieux vaut préparer les produits phytosanitaires à la ferme lors du remplissage du pulvérisateur. La sécurité de l'opérateur est ainsi préservée. Les équipements de protection individuelle (armoire vestiaire à proximité) sont disponibles, et l'intervention en cas de contact avec les produits est facilitée. Le confort et la précision dans le travail sont meilleurs car les équipements présents permettent de doser facilement les produits (paillasse stable et à bonne hauteur, ustensiles de préparation...). Le rinçage des bidons et l'égouttage avant la mise en sac spécifique pour préparer la collecte Adivalor sont facilités.

Remplir sous abri

Il est préférable de remplir le pulvérisateur sous abri. Cela permet de s'affranchir de la gestion des eaux pluviales, de protéger l'aire de remplissage des salissures provenant de l'extérieur (poussière, feuilles...). C'est aussi un moyen de faciliter la préparation des dosages (produits en poudre notamment) et là aussi, d'améliorer le confort et la sécu-

Remplir son pulvérisateur sur une aire sécurisée limite les risques de pollutions ponctuelles.

Séparer aires de lavage et de remplissage ¹

Il est préférable de prévoir deux aires séparées pour le remplissage et le lavage du pulvérisateur. Sur une aire de lavage, les produits sont dirigés vers un bac « débourbeur » (ou décanteur) et sont mélangés à la terre qu'il contient. Le recours à un procédé de traitement devient indispensable pour gérer ces effluents. Sur une aire de remplissage spécifique, il est possible de récupérer facilement de petits volumes d'eau souillée par les produits pour les réutiliser au champ, via le pulvérisateur. Ceci nécessite une certaine rigueur (propreté de la zone de préparation), mais c'est la solution la plus simple et la moins coûteuse.

Le traitement des effluents réglementé ²

Les effluents phytosanitaires sont définis par l'arrêté du 12 septembre 2006. Lors du remplissage du pulvérisateur, ils correspondent aux débordements ou aux fuites de produit lors de la préparation. Ces effluents sont considérés comme des « déchets dangereux » et doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur. Après stockage, il existe deux solutions : les traiter à la ferme avec un procédé reconnu par l'administration (liste publiée par le ministère chargé de l'environnement) ou les faire collecter par une entreprise habilitée.

rité dans le travail. Ces avantages ne sont pas réunis sur un équipement extérieur, moins fonctionnel à l'usage. De plus, lors d'une construction en extérieur, il est indispensable de pouvoir diriger les eaux pluviales vers une parcelle attenante : les dispositifs de traitement des eaux contaminées par les produits phytosanitaires ne peuvent pas supporter les volumes d'eaux pluviales.

Des obligations réglementaires

Dans le cadre de l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise en marché des produits phytosanitaires, la réglementation impose par ailleurs de disposer d'un moyen empêchant le retour de l'eau de remplissage de la cuve vers le circuit d'alimentation en eau (potence de remplissage...). Elle demande également de disposer d'un moyen permettant d'éviter tout débordement de la cuve du pulvérisateur. Les bidons doivent être rincés à l'eau claire et l'eau de rinçage doit être vidée dans la cuve du pulvérisateur. ■

Préférez une aire spécifique 3

La réglementation en vigueur n'oblige pas à aménager une aire spécifique pour le remplissage du pulvérisateur.

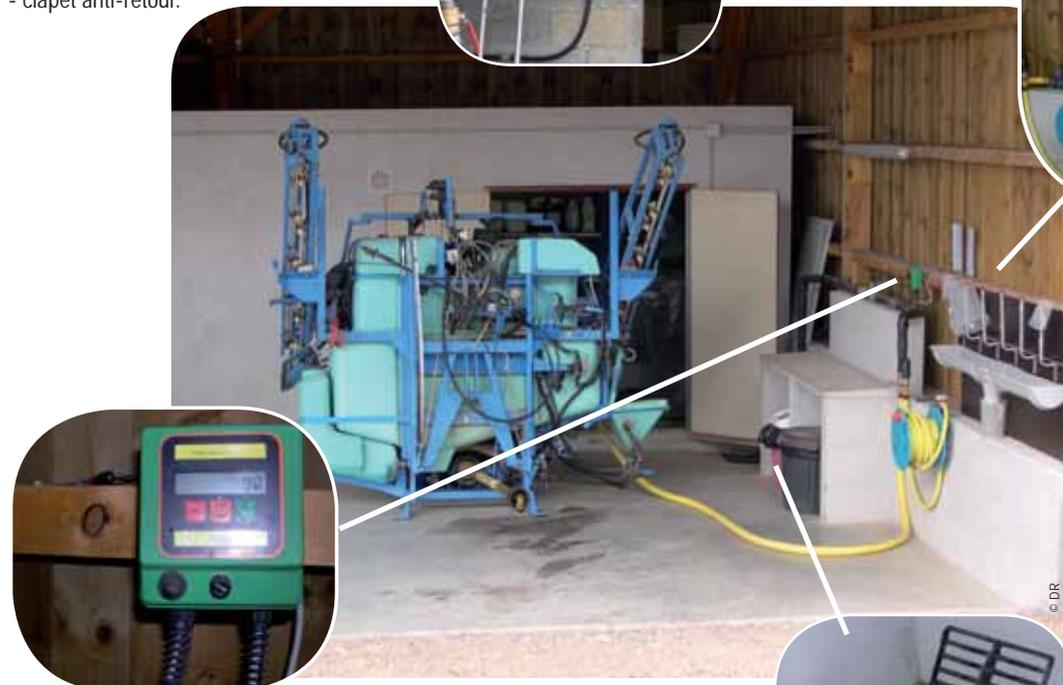
Cet équipement permet toutefois de répondre aux obligations de maîtrise des débordements. Il améliore également le confort de travail et la sécurité de l'applicateur. C'est, avec le remisage abrité du pulvérisateur, le moyen le plus efficace pour éviter un maximum de pollutions ponctuelles.

Aménager son aire de remplissage pour satisfaire l'arrêté du 12 septembre 2006

1 - Protéger la ressource en eau en créant une rupture hydraulique

Moyens proposés :

- potence ;
- réserve d'eau intermédiaire ;
- clapet anti-retour.



2 - Empêcher les débordements du pulvérisateur

Moyens proposés :

- réserve d'eau à volume limité ;
- compteur d'eau.

5 - Bien gérer les emballages vides

- Rinçage lors de la préparation de bouillie et vidange dans le pulvérisateur ;
- Egouttage ;
- Stockage des bidons vides à l'abri.



4 - Travailler en sécurité, prévenir les fuites, préparer la bouillie avec précision

- Paillasse stable et à bonne hauteur ;
- Incorporateur de produit sur le pulvérisateur ;
- Compteur de remplissage.

3 - Récupérer les fuites de produits

- Aire de remplissage étanche ;
- Bac de récupération.

